**ANNEXE 1**

**CONTRAT DE CESSION DES DROITS PATRIMONIAUX D’AUTEUR ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANE ET UN ILLUSTRATEUR DANS LE CADRE DE L'ÉDITION DU TOME 5 DE LA COLLECTION LÉGENDES D'ICI : HISTOIRES D'AIR ET DE FEU**

Entre les soussignés :

**Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes**

Maison du Parc ‑ La Bastide 66360 OLETTE

04 68 04 97 60

contact@pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désignés le Parc

et

**Monsieur/Madame**

Ci-après désigné l'illustrateur

**OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'illustrateur cède au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l’article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre).

Par cette cession, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes est autorisé à utiliser les images visées, dans un but de valoriser la mémoire orale et la partager, et dans les conditions définies ci-dessous.

Cette cession concerne :

- Une collection de 20 illustrations numériques ou numérisées à usage universel. Ces illustrations sont celles qui seront présentes dans l'ouvrage "Histoires d’air et de feu" coédité par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

**ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS**

**Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction d'illustrations tels que formulés ci-dessous :**

**Consultation des images numérisés**

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

**Rétrocession du droit d'utilisation des images**

Le Parc étant propriétaire des droits d'exploitation et de reproduction il peut autoriser, après validation par l'illustrateur, l'utilisation de ces images à leurs partenaires.

**Utilisation non- commerciale**

L'illustrateur autorise l'utilisation des illustrations sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc et ses partenaires (communauté de communes, Canigó grand site, partenaires associatifs), dont l’objectif est la promotion du territoire des Pyrénées catalanes.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

* Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d’information ou de sensibilisation produits par le Parc, notamment le Journal du Parc ;
* Les activités à but pédagogique, expositions, campagne publicitaire, presse écrite ;
* Les rapports d’étude du Parc à usage interne ;
* Aucune utilisation publicitaire et/ou commerciale à titre privé, ne pourra être opéré sans l'accord écrit de l'auteur.

**Utilisation commerciale**

L’ouvrage tome 5 « histoire d’air et de feu » sera vendu. Les collecteurs/rédacteurs autorisent l'utilisation des textes sur support de type ouvrage, pour des activités commerciales, menées par le Parc.

**MENTIONS OBLIGATOIRES**

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par ses partenaires, il sera fait mention du nom de l’illustrateur, **© *prénom nom***.

**CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION**

Le Parc s’engage à mettre en relation l’illustrateur avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées de l’illustrateur ou en indiquant les coordonnées et le site Internet de l’illustrateur. L’échange se traitera directement entre le demandeur et l’illustrateur.

**DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour toute la durée de validité du classement du territoire du Parc naturel régional.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire européen.

**MODALITE FINANCIERE**

Les modalités de paiement (illustrations à usage commercial et à usage non commercial) sont définies dans la lettre de commande ferme.

**LIMITES À LA CESSION**

L'illustrateur demeure libre d'utiliser les images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l’esprit des Parcs naturels régionaux.

**GARANTIES DE L'AUTEUR**

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites illustrations, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soient jamais ni recherchés ni inquiétés. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

L’illustrateur garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

**RESPONSABILITÉ DU PARC**

Le Parc s’engage à utiliser les images conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement*".

**EN CAS DE LITIGE**

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par l’illustrateur. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à Olette, Le En 2 exemplaires

|  |  |
| --- | --- |
| L’illustrateur     | Pour le Syndicat Mixte de gestiondu Parc naturel régional des Pyrénées catalanes      |